



Loi sur l'ESR : il y a urgence à faire entendre nos revendications, pour un tout autre projet

Comme en 2007, la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) figure parmi les premières grandes dispositions législatives du gouvernement. C'est dire l'importance de ses orientations. Le projet de loi¹ sera présenté au Conseil des ministres d'ici la fin mars, puis débattu au Parlement avant l'été, pour mise en œuvre au plus tard à la rentrée. Autant dire qu'il y a urgence à ce que les personnels et les étudiants s'intéressent de près à son contenu. Face aux difficultés budgétaires des établissements, à la dégradation des conditions de recrutement et de travail des personnels, aux échecs et abandons en cours d'étude, la reconstruction d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche, à la hauteur des besoins et enjeux sociaux, exige des mesures claires et des engagements forts.

Ils sont absents de ce projet.

Des moyens et du temps pour exercer nos métiers

Aucune disposition, de type programmation pluriannuelle, ne garantit le financement récurrent des établissements (recherche, enseignement, masse salariale), alors que le Crédit Impôt Recherche, lui, est augmenté ; au contraire, la course aux financements sur projets ou sur ressources propres est maintenue, voire aggravée, au détriment du temps consacré à la recherche et à l'enseignement, à l'opposé d'une logique de collaborations encouragées et facilitées.

La résorption de la précarité, l'amélioration des statuts et des conditions de travail

La mise en concurrence systématique, les années de précarité, la menace du chômage, les services chaque année plus lourds, les perspectives de carrière bouchées... engendrent souffrance et découragement. L'ampleur des problèmes est telle qu'ils ont forcé la porte des discussions des Assises et ont trouvé leur traduction dans plusieurs rapports. Et pourtant, ces questions au cœur des préoccupations quotidiennes des personnels de l'ESR sont totalement absentes du projet de loi.

La formation au service de tous les étudiants, une vision de la recherche ouverte et fructueuse

Bien au-delà des mesures isolées et limitées du projet de loi, l'université doit assurer son rôle de service public sur tout le territoire, appuyée sur un cadrage national, dans une perspective de rassemblement et de financement équitable de toutes les formations publiques post-bac. La politique de recherche doit être porteuse d'une vision de l'avancée des connaissances, qui ne saurait s'inscrire dans une logique exclusive de compétitivité et se limiter à l'innovation et au transfert vers les secteurs économiques marchands.

Le renouveau de la démocratie et de la collégialité

Le retour au fonctionnement démocratique et collégial des conseils, tellement malmené par la loi LRU, n'est pas au rendez-vous. Bien plus, le gouvernement veut créer une trentaine de mastodontes universitaires, ouverts au privé, où les élus n'auront plus qu'un rôle très limité. L'AERES, si fortement contestée, est, elle, remplacée par un Haut Conseil de l'Évaluation, de missions et composition très semblables.

Ce projet ne rompt pas avec la logique néolibérale des lois antérieures, il n'a pas reçu d'avis favorable du CNESER, a été rejeté en CNESERAAV² et au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Le SNESUP en demande l'abandon et l'ouverture de négociations avec le ministère, pour un tout autre loi de l'ESR, accompagnée d'une loi de programmation budgétaire

Le gouvernement et les parlementaires devront en tenir compte !

Le SNESUP appelle tous les personnels et les étudiants à

- ♣ s'informer et organiser des assemblées générales dans les établissements,
- ♣ faire voter des motions (conseils universitaires, sections CNU, instances des organismes...)
- ♣ intervenir auprès des parlementaires,
- ♣ envoyer la carte-lettre au président de la République.

La semaine du 18 au 22 mars sera une semaine d'actions communes (AG, distribution de tracts...) dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes avec un temps fort le 21 mars.

1 Voir le projet de loi sur le site du SNESUP: <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6587&ptid=5&cid=3856>

2 Conseil National de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire